



# INSTALLATIONS DE THERMIQUE INDUSTRIELLE

FUMISTERIE ET CALORIFUGE INDUSTRIELS  
NETTOYAGE CHIMIQUE ET HAUTE PRESSION

## POLITIQUE GENERALE CONTRE LA DROQUE, L'ALCOOL ET LES SUBSTANCES INTERDITES

La direction de ITI s'engage à mettre tout en œuvre pour interdire la présence d'alcool, de drogues illicites et de substances contrôlées afin d'assurer un environnement de travail sécuritaire et productif, et de protéger la propriété de l'entreprise. La direction interdit strictement l'utilisation, la vente ou le transfert de la possession de l'alcool, les drogues illégales, des accessoires facilitant la consommation de drogues ou de substances contrôlées dans les locaux de la société ou sur les lieux de travail. Les véhicules de l'entreprise, ainsi que les voitures garées dans les locaux de la société ou sur les lieux de travail, sont des endroits inclus dans l'interdiction. En outre, l'entreprise interdit strictement toute personne ayant toute quantité détectable de drogues illicites ou de substances contrôlées présentes dans son organisme d'être dans les locaux de la société ou sur les lieux de travail.

La société interdit à tout employé d'être en service, à l'extérieur des locaux de la société ou des sites de travail, sous l'influence de l'alcool ou avec toute quantité détectable de drogues illicites ou de substances réglementées, présent dans son corps.

Les employés ne respectant pas cette politique s'expose à des sanctions disciplinaires allant jusqu'à licenciement.

Tous les non-employés (y compris les visiteurs, les entrepreneurs, les employés des entrepreneurs, etc.) que l'on trouve en violation de cette politique, ou soupçonnés de conduite avec les facultés affaiblies sous l'influence de l'alcool ou qui contient une quantité détectable de drogues illicites ou de substances réglementées, présent dans son corps, peut se voir refuser d'entrée dans les locaux de l'entreprise, et à un refus d'accès dans le futur.

En outre, selon les circonstances, d'autres mesures, y compris la notification des organismes d'application de la loi appropriée, peuvent être prises contre tout contrevenant à cette politique.

Abidjan, le 12 janvier 2017

Le Directeur General

**I. T. I**  
**Installations de Thermique Industrielle**  
07 B.P. 45 - ABIDJAN 07 - RCI  
Tél.: 21 27 28 67 / 21 27 38 95  
Cpte Contribuable : 7 2 1 0 7 5 0 S

Th. MARMISSOLLE-DAGUERRE